

AVENIR DU PEUPLE

FEUILLE LYONNAISE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

BUREAUX: Rue des Boitiers, 1.

SOMMAIRE.

Nouvelles de Paris. Les patrouilles parisiennes. Ce que va faire le gouvernement au sujet de l'Italie. — Assemblée nationale. Discussion sur la dissolution de l'Assemblée. Les discours des citoyens Guichard, Félix Pyat, Sarrans et Lamartine. Les votes sur ces propositions. — Nouvelles étrangères. Italie. Mise en accusation d'un général. Jugement rendu par le tribunal militaire. Autriche. Découverte de fusées incendiaires. — Nouvelles locales. La revue des troupes. Le vote des représentants du Rhône. Ce qui a eu lieu à Tournon. A propos de ce qui s'est passé à l'église des Cordeliers.

Bulletin parisien.

On parlait beaucoup à l'Assemblée nationale, avant l'ouverture de la séance, de l'époque à laquelle les élections auront lieu. Plusieurs représentants s'accordent à dire que l'Assemblée nouvelle sera réunie dans les premiers jours de mai, comme je vous l'ai mandé dernièrement. L'Assemblée est du reste plus calme qu'hier. Des patrouilles assez fortes parcourent les quartiers environnants, notamment la place de la Concorde, afin d'empêcher toute espèce de désordre. Ces précautions attestent que le pouvoir a des raisons pour se tenir sur ses gardes.

Les questions extérieures ont très-peu occupé jusqu'ici le cabinet. Il devient toutefois nécessaire de tourner les yeux vers l'Italie, et d'adopter un système sérieux de politique en ce qui concerne ce pays agité par le souffle révolutionnaire. Le ministère est résolu, dit-on, à entrer dans une voie nouvelle. Il est très-mécontent des agents diplomatiques qui représentent la France à Turin, à Rome, à Florence et à Naples, et il songe à les remplacer. M. Ney de la Moskowa, dont il a été déjà question pour les ambassades de Berlin et de Stockholm, et dont la nomination a été constamment ajournée, sera envoyé probablement à Turin auprès du roi Charles-Albert.

M. Abatucci a été nommé aujourd'hui président de la commission sur l'enquête; M. Luneau a été nommé secrétaire.

P.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 6 février.

Présidence de M. MARRAST.

A une heure un quart la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Dahirel dépose une proposition ayant pour objet la suppression du scrutin secret dans les questions dites de cabinet.

Il demande qu'une proposition soit renvoyée à la commission de règlement (Murmures et réclamations à gauche). J'ai protesté hier, reprend M. Dahirel, contre le scrutin secret; ma proposition est une conséquence de ma protestation que je crois juste.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition Rateau, relative à la convocation de l'Assemblée législative.

Un débat, sans intérêt, s'engage sur l'ordre de la discussion. MM. Larochejacquelin, Galonde, Pierre Bonaparte, Pagnerre, Dufaure, Lanjuinais et Rateau sont entendus.

M. Rateau déclare réunir son amendement à celui présenté par M. Lanjuinais (très-bien!).

M. Woloski fait une pareille déclaration.

M. Pagnerre. Moi et mes amis avons cru utile une détermination de jour de la dissolution. L'Assemblée paraît dans d'autres dispositions, dès-lors, nous nous rallions à l'amendement de M. Lanjuinais (mouvement général de satisfaction).

M. Lanjuinais a la parole pour développer sa proposition dont voici le texte:

Article premier. — Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale.

La deuxième et la troisième délibération auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement.

Art. 2. — Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales.

Les élections de l'Assemblée Législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive desdites listes.

L'Assemblée Législative se réunira le dixième jour après celui des élections.

Art. 3. — L'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de manière, qu'indépendamment de la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat et la loi de responsabilité du président de la République et des ministres soient votées avant la dissolution.

Art. 4. — Le décret du 11 décembre 1848 est rapporté dans celles de ses dispositions qui sont contraires à la présente loi.

M. Lanjuinais motive son amendement. Des difficultés se sont élevées depuis quelque temps entre les pouvoirs législatif et exécutif. Ces difficultés ont fait naître la proposition sous laquelle M. Rateau a inscrit son nom (murmures). Une mesure était devenue nécessaire pour écarter des conflits déplorables. L'Assemblée a commis une faute... (murmures) Il faut en convenir... dans les meilleures intentions... d'accord... j'en puis convenir... moi-même j'y ai apporté ma participation. Elle s'est hâtée de nommer le pouvoir exécutif. Elle n'a pas pensé qu'après cette nomination, sa situation deviendrait irrégulière, anormale.

Elle n'a pas réfléchi qu'elle deviendrait un obstacle à l'exécution de la Constitution votée par elle! Elle avait rendu un décret pour le vote d'un grand nombre de lois organiques. Eh! bien, il est évident que, dans sa position inconstitutionnelle, elle ne peut pas voter toutes ces lois (murmures à gauche). Elle prolongerait, au grave détriment du pays, le provisoire et la situation révolutionnaire. C'est pour faire cesser cette situation intolérable, périlleuse, que je vous propose de ne voter que les lois organiques les plus essentielles.

Je ne crois pas que nous puissions prolonger notre mandat au-delà de la mesure que je vous propose (très-bien)!

La proposition Rateau ne nous permettait pas de voter la loi électorale: il faut que nous la votions! De plus, elle détermine à jour fixe la dissolution de l'Assemblée. Cette disposition m'a semblé inconvenante. Ma proposition est plus convenable; elle m'a semblé satisfaire à toutes les exigences, à tous les besoins de la position. C'est une prolongation d'environ 67 jours.

M. Guichard combat l'amendement. On nous a dit que nous avions commis une faute en faisant procéder à la nomination du président avant le vote des lois organiques. Soit! nous expions cette faute dont nos contradicteurs n'ont pas voulu nous prévenir... Voix de droite: Si! si! nous vous avons prevenus!.. Souvenez-vous de ce que vous a dit M. Molé!

M. Guichard. Quoi qu'il en soit, est-ce en face de la position financière que l'Assemblée peut se dissoudre? Vous connaissez quel sera le budget de 1849!... Est-ce en face du commerce qui vous demande du crédit (on rit) que vous pouvez vous séparer? Est-ce en présence des populations qui vous demandent du pain que vous pouvez déclarer votre impuissance? Vous allez vous retirer et les ennemis de la République diront aux populations:

La République, vous le voyez, n'a tenu aucune de ses promesses. Les républicains sont obligés de se retirer sans avoir tenu aucun de leurs engagements. Vous rentrerez dans vos provinces, discrédités, et la province souffrira de votre discrédit. Déjà l'on dit: La République n'a produit que des maux, revenons en arrière; revenons à la monarchie. Ainsi, vous le voyez: l'abîme en arrière, l'abîme devant nous? Il ne nous reste qu'un parti à prendre, c'est de ne pas abandonner

notre œuvre (oh ! oh !), c'est d'y travailler incessamment, jusqu'à ce que nous ayons pu réaliser pour le peuple les améliorations que nous lui avions promises. (Rumeurs diverses.)

M. Pagnerre appuie la proposition de M. Lanjuinais. La dignité de l'Assemblée, les difficultés de la situation lui en font un devoir. Il ne croit point que la fixation d'une date eût été une chose injurieuse pour l'Assemblée. Il est bon de mettre un obstacle au retour fréquent des grandes assemblées, à leur mobilité ; toutefois, il se rattache à la proposition de M. Lanjuinais. Qu'elle que soit la détermination de la chambre, pourvu qu'elle fixe une limite à son existence, il adoptera cette détermination.

On a présenté les pétitions comme un motif de ne pas entrer dans la proposition. L'Assemblée est au-dessus des injonctions. Elle obéit à d'autres exigences, dont seule elle est juge, ces exigences ont été exposées avec trop de talent pour qu'il y revienne.

Personne ne peut mettre en doute son républicanisme. Il ne partage pas néanmoins les inquiétudes et les soupçons manifestés par un précédent orateur. Il a toute confiance dans le suffrage universel. (Clameurs sur la Montagne. M. Pagnerre se retourne vers ses collègues de gauche, et, avec de grands gestes du bras, semble leur jeter à la face ses arguments étouffés par les cris des Montagnards.)

M. Félix Pyat combat la proposition. L'Assemblée est souveraine. Son œuvre n'est pas achevée ; au point de vue politique elle est menacée. (Oh ! oh ! on rit.) Il regrette toutes les propositions Rateau, y compris celle de M. Lanjuinais ; car M. Lanjuinais n'est qu'un Rateau modéré. (Eclats de rire. — Détestable !) Je viens parler au nom d'une fraction de l'Assemblée qu'on taxe d'égoïsme, et je ne sais pourquoi, car ce parti n'a point de portefeuilles ; il n'en réclame pas encore. (Eclats de rire.) Il est le mieux posé pour connaître et dire la vérité. Quoiqu'en ait dit M. Combarel de Leyval, ce parti n'a point réclamé le scrutin secret. (Oh ! oh ! réclamations.) Non, jamais ce parti n'a demandé le scrutin secret ! Il agit au grand jour ; il ne partage pas cette opinion que la parole a été donnée à l'homme pour dissimuler sa pensée. Il est trop ordinaire dans cette enceinte, quand on veut perdre un homme, de commencer par l'embrasser.

Lui et ses amis rejettent ces hypocrisies. Il dira donc la vérité sans écran, sans voiles. (On rit.) Son parti est sans inquiétude sur l'avenir de la république ; son sort est entre les mains du peuple. Cela leur suffit ! On pourra ramener des oscillations, des retours, une réaction ; mais de l'excès du mal la république sortira de nouveau. (Applaudissements sur la Montagne.)

L'orateur passe en revue tous les actes du pouvoir exécutif depuis six mois : l'état de siège, la suspension de la liberté individuelle, de la presse, la loi sur les associations, la nomination du président de la république, le mélange des anciens ministres de Louis-Philippe avec les républicains de la veille, etc. Il stigmatise tous ces actes, et les signale comme le commencement de la réaction.

Le ministère, sans s'en douter, tient une conduite qui le mène droit à Vincennes. (On rit.) On prépare la monarchie ; le chapeau du président cache une couronne ! (Allons donc !) Mais qu'on ne l'oublie pas ! l'Assemblée souveraine peut juger ministre et président. La proposition Rateau est pleine de tempêtes ; c'est la révolution ! Si nous voulions les tempêtes, nous voterions cette proposition. Alors, après la législative, la France, aurait la Convention.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire. Je ferai des prédictions infiniment moins sombres que celles qui ont été apportées. Je déclare que je n'ai pas la moindre crainte pour la république. Je ne disconviens pas qu'il n'y ait des menaces contre elle, mais je suis convaincu que le suffrage universel sera tout puissant contre ces menaces.

Si la république a quelque chose à craindre, c'est de la part de quelques-uns de ses imprudents amis. On a dit que la révolution de février avait été un accident ; cela peut être ; mais la république est distincte de cette révolution. J'ai toute confiance dans la nouvelle expérience que nous faisons. (Clameurs à gauche.) Je justifierai mes assertions. Et d'abord, qui pourrait méconnaître que depuis la révolution de février jusqu'au moment où je parle, l'ordre et le progrès ont été constants (Cris à gauche.). Remontez au gouvernement provisoire, à la commission exécutive... au gouvernement de l'honorable général Cavaignac et arrivez au gouvernement actuel (clameurs à gauche.)

Je m'adresse aux intelligences honnêtes, et je leur demande si dans toutes ces phases, il n'y a pas eu progrès civilisateur, progrès au profit de la République. (Très-bien ! à droite.)

L'orateur est convaincu que la forme républicaine est la seule aujourd'hui possible en France. La monarchie a fait son temps.

Les craintes intempestives d'un parti extrême, des craintes exagérées pourraient seules compromettre ce qui existe. Les oscillations qui nous ont agités proviennent de l'effroi jeté dans le pays par des doctrines sauvages et anti-sociales.

Il y a dans la loyauté des hommes qui ont accepté le pouvoir une garantie qui le contente. Il est vrai que ces hommes n'ont pas préparé la république ; mais elle en est plus admirable par cette confiance. C'est véritablement là l'exercice du gouvernement républicain ! Et l'ordre et la tranquillité que ces hommes ont installée avec eux au pouvoir, sont un service plus grand rendu au pays, que les craintes exagérées dont on les environne.

M. Sarrans. Je comprends, citoyens, les clameurs qui, depuis deux mois, bruissent à nos oreilles. (Rires.)

Je comprends cette agitation organisée à Paris, répandue dans les départements, et revenant ici sous forme de pétitions ; mais ce que je ne comprends pas, c'est que l'on ne veuille pas

se rendre compte du véritable sens de ces pétitions ; ces pétitions sont des précédents fâcheux, elles soutiennent des pensées de fédéralisme. (Allons donc ! allons donc !) Au lieu de s'étayer sur ces pétitions, le ministère ferait mieux de rappeler les pétitionnaires au respect de la loi et de l'Assemblée nationale.

Le droit de pétition est sacré, je le respecte profondément (Ah ! ah !) ; mais quand les pétitionnaires ont la prétention d'arracher à leur œuvre les élus d'un grand peuple, ils ne sont plus que des factieux (Violentes rumeurs)

La première Assemblée nationale, la grande Assemblée nationale, comme disait M. Dupin, n'a-t-elle pas été aussi abreuvée d'outrages ? n'a-t-elle pas reçu des pétitions aussi ? Mais elle a persisté dans son œuvre, elle a été fidèle jusqu'au bout à sa mission.

Certes, je ne crois pas au retour de la Convention ; mais si vous abandonnez du terrain, savez-vous ce que je crains ? Je crains le plus grand malheur qui ait jamais affligé un pays, je crains une quatrième Restauration.

Pour résoudre la question qui nous occupe, n'oubliez jamais ce que vous disait l'honorable M. de Lamartine, quand il déclarait que nous ne sommes pas ici des légistes, mais des hommes d'Etat.

M. de Lamartine. Je demande la parole. (Mouvement)

M. Sarrans. Nous sommes des hommes d'Etat et nous devons nous préoccuper avant tout du salut de la République, de cette République que nous avons contribué à fonder, de cette République... (Interruption.)

Plusieurs voix. — Assez ! assez !

M. Sarrans, aux interrupteurs. Laissez-moi aller jusqu'au bout. (Rires.)

Lorsque le vent de la réaction a soufflé sur cette République, M. de Lamartine l'a prise dans sa main, il l'a lancée dans l'espace, il lui a dit : Va, et tombe où tu pourras. (Explosion de rires.)

Eh bien ! cette République, il faut la défendre, et personne mieux que l'Assemblée ne saurait le faire.

Et que nous dit-on pour légitimer la dissolution de cette Assemblée ? On dit qu'elle est en état d'antagonisme continu vis-à-vis du président de la République. Cela n'est pas exact. (Bruit.)

Voix nombreuses. — Aux voix ! aux voix !

Si vous admettez la proposition, le pays dira que vous avez cédé à l'intimidation ; cela ne sera pas, cela ne peut pas être.

M. de Lamartine. L'interpellation de l'honorable M. Sarrans a été trop directe et trop persévérante pour que je puisse me permettre de rester sur mon banc. M. Sarrans m'a adressé à la fois un éloge et une accusation pour la part que j'ai prise et dont je répons devant le pays comme j'en répondrai devant l'histoire, à la fondation de notre glorieuse et, je l'espère, éternelle République (Très-bien à gauche.)

Oui, une fois la révolution faite, j'ai accepté cette forme de gouvernement, que je combattais deux jours auparavant, et que quelques mois après je proclamais à cette tribune comme la plus logique, comme pouvant mieux faire sortir des entrailles de la société tous les éléments destinés à la sauver dans la situation grave où nous sommes.

Je ne répondrai qu'un mot à l'interpellation de M. Sarrans. Non, vous ne pouvez pas croire que l'homme qui a eu l'honneur de contribuer à fonder la République, voudrait, je ne dirai pas seulement la perdre, mais seulement l'énerver, l'amoindrir, l'affaiblir dans l'Assemblée qui l'a proclamée, et qui a rendu tant de services au pays.

Personne autant que les membres du gouvernement provisoire, personne autant que moi, et M. Sarrans le sait bien, lui qui a si souvent été le confident de nos efforts, personne autant que moi n'a compté sur l'Assemblée nationale pour l'affermissement de la République, et vous voudriez que l'homme qui a veillé tant de nuits pour hâter le moment où le suffrage universel devait vous réunir dans cette enceinte, abandonnât cette même République et la jetât au hasard, au risque de la briser, à la honte des idées nouvelles et à la confusion du pays ! Non. (Mouvements divers.)

Permettez-moi de m'expliquer sur un reproche qui m'a souvent été adressé avec moins de bienveillance que par l'honorable M. Sarrans. Oui, quand j'examinais avec vous cette grande question de la nomination du président, j'ai dit : Le sort en est jeté ! *Alea jacta est !* Je l'ai dit, et je ne m'en repens pas.

Je suis de ceux qui ne craignent jamais de jouer avec le sort quand c'est la France qui tient les dés et Dieu qui tient le sort (mouvements).

Je pense en toute sincérité et je ne le dis pas pour vous flatter, je pense impartialement en me repliant sur ma conscience, en m'éloignant autant que possible du présent, et en me plaçant au point de vue de l'histoire, que jamais il n'est sorti de la volonté d'une nation rien de plus énergique, de plus modéré, de plus patriotique, de plus désintéressé que l'Assemblée nationale.

Et c'est moi que vous voudriez associer à toutes ces pétitions, à cette espèce d'insurrection occulte ; c'est moi que vous soupçonneriez d'avoir voulu tendre un piège à l'Assemblée nationale pour la faire trébucher ! Oh ! vous me connaissez bien mal.

Combien de fois n'ai-je pas dit à mes amis que penser à renvoyer à la Providence le plus beau don qu'elle eût fait à la République, à sonder tous les jours le mystère du suffrage universel, ce serait une témérité et une tentation faite à la sagesse humaine.

Mais je crois que peut-être il ne serait pas inutile de faire un nouvel appel au pays. Je ne dis pas que cela soit absolument nécessaire. Si votre vote décide le contraire, la République ne périra pas, elle aura des phases violentes à traverser, mais vous la sauverez comme vous l'avez déjà sauvée.

Ecartons toutefois les pétitions. En constituant l'ordre, nous avons proclamé la souveraineté populaire ; nous n'en recon-

naïssons pas d'autres, pas plus celle des clubs que celle des pétitions. Les pétitions, nous devons en tenir compte, nous devons en hommes d'Etat les considérer comme des symptômes, mais les accepter comme des injonctions, jamais.

Citoyens, dans les circonstances où je parle, dans une question aussi délicate, alors qu'il s'agit de délibérer en quelque sorte sur le sort de mes collègues, j'espère que l'Assemblée voudra bien m'écouter avec faveur et m'épargner ces murmures qui ne permettent pas à la pensée de se produire tout entière.

Pour que l'Assemblée nationale, Assemblée aussi grande, Messieurs, que la première Assemblée nationale, quoiqu'en ait dit M. Dupin; pour que cette Assemblée, dis-je, produise tout le bien que le pays est en droit d'attendre d'elle, il lui faut trois choses, et ces trois choses, je vais vous demander la permission de les analyser sommairement.

Il faut d'abord que l'Assemblée nationale se sente d'accord complet avec elle-même; il faut ensuite que le pays sente l'Assemblée d'accord avec le pouvoir exécutif; enfin, en troisième lieu, il faut, et ceci est moins saisissable, moins facile à constater, plus conjectural, il faut que l'Assemblée soit en accord avec la souveraineté réelle, avec le pays.

J'aborde, citoyens, ces trois questions.

L'Assemblée nationale est-elle d'accord avec elle-même pour pouvoir présenter à un ministère son concours assuré, concours sans lequel il n'est pas de gouvernement fort! Et je réponds, Messieurs, non par une négation, car la journée d'hier a prouvé que dans toutes les grandes circonstances ce concours se retrouvera. (Très-bien! très-bien!)

Cette entente entre l'Assemblée nationale et un ministère doit être aussi resplendissante que la lumière. Il faut que l'Europe sache que ministère et Assemblée nationale s'entendent pour accomplir l'œuvre de la France.

L'intention de cette harmonie existe dans la Constitution, et cependant vous avez vu des symptômes d'antagonisme entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Je ne veux pas traiter cette question à une heure aussi avancée; mais je suis convaincu que lorsque les partisans des deux doctrines opposées auront mûrement réfléchi à ce qu'il y a de trop absolu dans l'une et l'autre de ces doctrines, ils seront bien près de trouver la solution de la difficulté. (Murmures à gauche.)

Si on m'avait permis de compléter ma pensée, on ne m'aurait pas interrompu par des murmures, car personne plus que moi ne respecte la souveraineté du pouvoir législatif. Le pouvoir législatif, c'est la tête qui ordonne; le pouvoir exécutif n'est que le bras, la main qui obéit; telle a toujours été ma pensée, et jamais à cet égard je n'ai eu de discussion avec personne ni avec moi-même.

Il faut agir avec prudence, afin de ne fatiguer ni l'un ni l'autre de ces deux grands ressorts de la souveraineté. C'est dans cette prudence que se trouvera la solution de la difficulté.

Si le pouvoir législatif pouvait contraindre le pouvoir exécutif, dans la personne du président de la République, à être soumis aveuglément à toutes ses volontés, voyez dans quelle situation vous l'auriez mis vis-à-vis du pays! Lui, responsable; vous en auriez fait un être qui n'aurait d'autres fonctions que de se désavouer continuellement lui-même. (Rumeurs à gauche.)

Si tel était l'esprit de la Constitution, elle serait mauvaise; mais si elle renfermait l'esprit contraire, vous forcerez l'Assemblée nationale à se donner à elle-même ce perpétuel désaveu dont je parlais tout-à-l'heure, à se donner à elle-même un certificat d'impuissance.

Mais il n'en est pas ainsi: ni l'un ni l'autre de ces deux extrêmes n'est acceptable.

Je disais que l'accord entre le pouvoir législatif et l'opinion publique est un fait digne de toute notre attention.

L'opinion publique a été consultée pour l'élection du président de la République, a-t-elle eu la même pensée que nous! Et quand je dis nous, citoyens, je dis nous considérés individuellement; il ne s'agit pas ici de notre opinion collective, nous n'avons pas d'opinion collective. Je dis vous, je dis moi, moi qui ai eu un rôle, moi qui un jour, lorsque cette pensée a surgi, vous ai avertis en m'élevant contre elle. C'est moi qui ai été le coupable, le seul coupable.

L'opinion publique a été plus hardie, plus sage que nous; elle a été choisie celui que nous voulions écarter.

Eh bien! citoyens, je ne l'accuse pas, je me condamnerais plutôt moi-même!

Le pays a eu plus d'inspiration, plus de génie que les hommes d'Etat eux-mêmes. Je le répète, c'est moi qui me condamne. (Interruption.)

Oui, le pays, oui, le suffrage universel a eu plus de sagacité et une meilleure inspiration que les hommes d'Etat eux-mêmes. Il a fait preuve d'une souveraine sagesse.

Quant à moi, citoyens, je reconnais, et je ne crains pas de dire ici qu'il y avait peut-être pour le pays une heureuse convenance, un véritable bonheur à trouver ce rayon de gloire qu'a désigné le suffrage universel. (Nouvelle et longue interruption à gauche.)

Si ces murmures veulent dire qu'on me suppose une pensée d'adulation, je les repousse bien loin de moi, et je suis bien peu connu. Je reprends, et je dis en sincère républicain, entendez-le bien, que, sous un certain rapport, j'ai eu à me réjouir d'une élection que j'avais repoussée quelques mois avant, et sur laquelle j'avais exprimé mes répugnances.

J'ai cru que je pouvais me réjouir de ce prestige qui nous assure, peut-être, la liberté dans la gloire.

Quant à moi, citoyens, j'ai une foi vive, une foi logique dans la situation du pouvoir exécutif, dans le pouvoir républicain que la nation a voulu, pour ainsi dire, incarner parmi nous.

J'ai une telle confiance en lui que je n'hésite pas à le servir, pourvu qu'il soit et qu'il reste le fondateur de notre démocra-

tie, de cette idée d'un peuple libre, de cette démocratie, enfin, à laquelle on a si souvent jeté un défi.

J'arrive maintenant aux réflexions, parfois ironiques, présentées par un de nos plus spirituels collègues. Seulement, je traiterai sérieusement une chose sérieuse.

Je me résume, messieurs, et je réponds seulement à une objection contenue dans le discours de l'honorable M. Pyat.

Messieurs, je respecte, non seulement le talent, mais la sincérité des opinions. Ce qui ressortait des paroles prononcées par l'honorable orateur auquel je fais allusion, c'est que lui et ceux de son parti ne se fient pas assez au suffrage universel. Et moi je dirai alors: Si vous ne vous fiez pas à la conscience du pays, à qui donc vous fiez-vous! (Très-bien! très-bien!)

Où placerez-vous le principe de la souveraineté, dirai-je à l'honorable M. Pyat, si vous ne reconnaissez pas le suffrage universel!

Voix à gauche. On n'a jamais dit cela.

M. de Lamartine. Le rangerez-vous ce principe dans le droit divin, depuis si longtemps détruit! Le placerez-vous dans cet autre droit intermédiaire aléatoire brisé par la révolution de février!

Une voix à l'extrême gauche. On n'a jamais nié le suffrage universel.

M. de Lamartine. Si vous ne reconnaissez pas ce droit de la conscience universelle, vous n'en reconnaîtrez aucun dans le monde, et vous n'aurez plus pour boussole que l'anarchie. (Très-bien! très-bien!)

J'ai une autre objection à faire: celle-ci s'adresse à l'honorable M. Sarrans. M. Sarrans disait: Nous lisons tous les jours dans certains journaux, que la France n'est pas assez républicaine, et moi je réponds: S'il était vrai que la France, dans la majesté et la dignité de ses mœurs, ne fût pas assez ou pas du tout républicaine, avec quoi la contraindriez-vous à l'être. (Longs et vifs applaudissements.)

J'entends dire ici ce que j'ai entendu dire si souvent depuis février; j'entends dire, non pas tout haut, on respecte trop l'intelligence de cette Assemblée, mais je saisis la pensée de quelques-uns, et j'entends ces mots:

Ce pays n'est pas assez mûr pour la République: la France est dépourvue de mœurs, d'hommes et d'institutions. La France n'est pas républicaine, mais pour la républicaniser, il faut un pouvoir arbitraire, il faut faire plier cette jeune opinion qui n'a pas encore le sentiment de la vérité; il faut la contraindre par une compression morale, par une dictature: et moi, je réponds tout haut ce que j'ai déjà répondu si souvent.

C'est précisément du jour où ces opinions manifestées au dehors par vos journaux, par vos clubs, ont été connues du pays; c'est le jour où vous avez paru songer à ces violences morales, où vous avez voulu intimider la liberté comme on intimidait naguère la monarchie, c'est de ce jour que les populations se sont éloignées de la République. (Mouvement prolongé. Très-bien! très-bien!)

En voulez-vous la preuve! (Ecoutez! écoutez!) Adressez-vous comme nous l'avons fait nous-mêmes à tous les citoyens de la France, à ceux qui semblent le plus s'éloigner de notre République. Demandez à l'un d'eux: Etes-vous l'ennemi de la République telle que vous nous l'avez donnée, telle que nous l'avons acclamée sous le péristyle de ce palais, avant de la proclamer dans un décret; de la République du droit, de la République de conservation, de la République des intérêts populaires sérieusement compris et satisfaits dans une juste mesure, sans déposséder les propriétaires; de la République de la paix au dehors, de la République régulièrement et fermement administrée, de la République qui ferme l'abîme des révolutions! Est-ce de cette République-là que vous êtes l'adversaire, quevous vous éloignez? Tous vous répondront: non; cette République-là, nous la voulons, nous l'acceptons. (Très-bien! très-bien!)

Savez-vous quelle est la République au contraire dont le pays intimidé a encore une si légitime horreur? (Ecoutez! écoutez! C'est la République dont quelques clubs incendiaires ont voulu, mal à propos, substituer les dogmes et les théories à notre République à nous. (Mouvement à gauche.) C'est la République qui, évoquant les souvenirs, parfois glorieux, mais sinistres et sanglants de 93, intimide le commerce et jette l'effroi dans le pays: c'est la République des violences morales, la République des tutelles arbitraires, la République des proconsuls d'opinion. (Très-bien! très-bien! — Sourdes rumeurs à gauche.)

C'est cette République que nous voyons malheureusement s'essayer dans quelques-uns de nos départements au moment où il serait le plus nécessaire de rendre la confiance au pays. C'est la République des promenades de 200,000 hommes, comme au 17 mars. (Très-bien! très-bien! — Vive agitation à l'extrême gauche.)

L'honorable membre engage l'Assemblée à avoir plus de confiance dans le pays. On dit que le pays n'est pas assez républicain; mais il ne veut pas de la République d'assignats, des proconsulats et de l'échafaud; il ne veut pas de la République des promenades de 200,000 hommes, comme au 17 mars; il ne veut pas de la République du 15 mai, il ne veut pas de la République du 24 juin.

Mais la République d'ordre et de conservation que l'Assemblée nationale a voulu fonder, le pays en veut, et toutes les fois qu'il est intervenu dans ses propres affaires, le 27 avril, par les élections; le 15 mai, en protégeant l'Assemblée, le 23 juin; en sauvant la société, toujours il a accepté et sanctionné la République.

Enfin l'orateur implore l'Assemblée au nom du commerce agonisant, des ouvriers qui souffrent, du salut de la République, et il s'écrie en terminant: Croyez-moi, mon conseil est conforme à la bonne foi, à la dignité de l'As-

semblée, au salut de la République : Tombons. (Sensation prolongée.)

M. le président. Personne ne demande la parole, la discussion est close. Huit sous-amendements sont présentés à la proposition de M. Lanjuinais. Je vais en donner lecture.

De toutes parts. — Non ! non !

M. le président. L'Assemblée est appelée à voter sur le premier article de l'amendement de M. Lanjuinais.

Quelques voix. — A demain !

M. Santeyra demande qu'il ne soit pas passé outre au débat avant qu'il n'ait développé son amendement.

Voix nombreuses. — Développez ! développez !

M. Grévy. Si l'Assemblée ne consentait pas au renvoi à demain, je serais obligé, en ma qualité de rapporteur, de demander le renvoi à la commission.

Une voix. — Il n'y a plus de commission.

Voix nombreuses. — M. le président, consultez l'Assemblée.

En ce moment, une grande partie de la gauche quitte sa place et sort ; la droite reste immobile.

Les orateurs de cette portion de l'Assemblée interpellent vivement le président. Le tumulte est à son comble. MM. Evariste Bavoux et Taschereau gesticulent vivement en s'adressant à M. le président.

Tout à coup, M. le président se lève, et, frappant sur son pupitre avec un couteau de bois, il s'écrie : La séance est levée. (Violentes réclamations à droite.)

M. Denjoy au président. Vous manquez à l'Assemblée.

La séance est levée à six et demie.

Affaires d'Italie.

Rome, 30 janvier. — La commission provisoire du gouvernement a rendu un décret de mise en accusation contre le général Zucchi.

31 Janvier. Le tribunal militaire a rendu sa sentence contre les soldats qui se sont rendus coupables de désordres à main armée, dans la soirée du 19 courant. Deux ont été condamnés à mort, vingt aux galères à perpétuité, quinze aux galères pour vingt ans, quatorze autres à des peines moindres.

Après le prononcé de la sentence, le major Calandrelli a prononcé un éloquent discours dans lequel il a établi que le tribunal avait fait son devoir et a engagé la garde civique à adresser au gouvernement une demande en grâce pour les militaires condamnés à mort.

Turin, 5 février. — Nous avons annoncé hier la cessation de tout rapport entre notre cour et celle de Naples.

On dit maintenant que le départ de M. Ludolf, envoyé napolitain aura lieu demain.

Le public est justement désireux de connaître les circonstances d'un tel événement. On espère que le ministère donnera à cet égard des explications aux chambres.

Turin, 3 février. — Le ministère a rompu avec les républicains et se rapproche des conservateurs : il a refusé nettement au cercle démocratique d'envoyer des mandataires à la constituante italienne de Rome. Les conservateurs, de leur côté, se rapprochent du ministère qui est disposé à adopter une politique conciliatrice. Hier soir, l'abbé Gioberti a donné une soirée politique où tous les partis se sont rendus : un groupe s'est formé sous les fenêtres et a crié : Vive Gioberti ! à bas Brofferio ! Le cercle *Viale* s'est dissous et le cercle démocratique se soutient, parce que les membres s'entendent parfaitement.

Hier, M. de la Marmorata a été nommé ministre de la guerre en remplacement de M. Hector de Sonnaz, qui, ainsi qu'on vient de l'annoncer à la tribune de la chambre des députés, est nommé général-commandant de la division d'Alexandrie. Avant de se rendre à son poste, il va faire un tour en Savoie.

Il n'est plus question ici ni d'impôt progressif, ni de vente des biens du clergé, ni de supprimer les titres nobiliaires, ni de retenues sur les appointements. La guerre est renvoyée jusqu'après la décision de la médiation, c'est-à-dire qu'elle est ajournée indéfiniment, et qu'il est fort probable qu'elle n'aura pas lieu. Comme vous le voyez, les choses ont bien changé de face depuis quelques jours, et tout nous fait espérer que la paix et la tranquillité permettront enfin de réparer nos pertes et d'organiser complètement un système d'ordre et de liberté suivant le véritable esprit de la Constitution. Mais le ministère, qui a d'abord fait appel aux passions turbulentes, sera-t-il assez fort pour résister aux vents qu'il a déchaînés ? Il ne le pourra guère sans une modification du cabinet dans lequel il y a des hommes impossibles.

Le mouvement insurrectionnel monarchique qui se préparait à Paris avait des ramifications jusqu'ici. On assure que la découverte de certaines relations n'a pas peu contribué à modifier la politique du ministère.

(C. des Alpes.)

AUTRICHE. — Vienne, 31 janvier. — Chaque jour des dénonciations font découvrir des dépôts d'armes et de munitions dans la ville et les faubourgs. On a même découvert hier des fusées incendiaires dans une maison de la Weinhurggasse. On répand sourdement le bruit qu'une seconde révolution doit éclater au mois de mars. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'un club ambulante s'est formé, qui change chaque nuit le local de ses séances, et sur la trace duquel on est déjà.

BOHÈME. — Prague, 30 janvier. — Un courrier du maréchal Radetzki est arrivé à Ollmütz avant-hier ma-

tin, et il a demandé, de la part de ce général, un renfort de 80,000 hommes. Aussitôt les ministres ont tenu une conférence que présidait l'empereur. On a résolu d'envoyer en Italie toutes les troupes qui se trouvent dans les provinces allemandes, excepté celles de Vienne, et d'employer la garde nationale au service.

Nouvelles locales.

Hier, une partie des troupes qui composent l'armée des Alpes a été passée en revue par le maréchal Bugeaud, on a remarqué leur belle tenue et la précision de leurs manœuvres ; une quinzaine de mille hommes y assistaient ; un certain nombre de curieux y étaient venus pour voir le maréchal, aucun cris ne s'est fait entendre sur son passage.

Le défilé commencé à midi et demi s'est terminé à deux heures.

— Vote de la représentation du Rhône au scrutin de division sur l'ordre du jour motivé présenté par le général Oudinot.

Absent par congé : Laforest.

Absent au moment du vote : Chanay.

Pour l'ordre du jour : Auberthier, Ferrouillat, Gourde, Julien Lacroix, Paullian, Rivet.

Contre : Dautre, Greppo, Pelletier, Benoit.

— C'est par erreur que nous avons annoncé que l'arrestation de M. C..., à Serin, avait été faite par la police de sûreté de Lyon. Cette arrestation et le premier acte d'instruction sont dus à la police de la Croix-Rousse.

— Dans la journée du 4 février, la ville de Tournon a été le théâtre d'une rixe grave engagée entre 25 militaires condamnés au boulet, et passant aux compagnies de discipline d'Afrique, deux gendarmes qui les conduisaient, et les autorités du lieu qui sont venus leur porter secours. A plusieurs reprises, ces militaires, excités par le nommé Charles Moulin, sapeur au premier régiment du génie, sont entrés, malgré leur escorte, dans les auberges qui se trouvaient sur leur route, et arrivés à Tournon, le désordre a recommencé, et ce n'est qu'à grand peine, et après plusieurs coups échangés, que l'autorité a pu, moitié gré, moitié force, faire conduire ces militaires en prison qui, la nuit, ont fini par mettre le feu à la paille de leur lit.

La justice est saisie de cette affaire.

— D'après le projet de loi électorale, le département du Rhône aurait 14 représentants ; celui de l'Ain, 8 ; celui de la Loire, 9 ; celui de l'Isère, 12 ; celui de Saône-et-Loire, 12 ; celui de l'Ardèche, 8 ; celui de la Drôme, 7.

— Au sujet des bruits qui ont eu lieu dans l'église des Cordeliers, voici ce qu'on lit dans un journal :

« Avant-hier, un employé de l'octroi, qu'on avait vu la veille, armé d'un pistolet, parmi les individus qui faisaient du scandale à la porte de l'église Saint-Bonaventure, fut arrêté sur la voie publique par un commissaire de police, au moment où il déclamaient contre les riches, les prêtres et le gouvernement, en disant que dans deux mois nous verrions le renversement de la société actuelle. Le commissaire ayant conduit l'émeutier devant un magistrat du parquet, ce dernier, dit-on, au lieu de blâmer la conduite de ce forcené, l'approuva hautement, et il s'empressa de le renvoyer absous en disant qu'il n'avait pas eu tort de censurer les injustices que commettait le pouvoir !.. »

« Nous nous plaçons à croire, pour l'honneur de la magistrature de Lyon, qu'il y a erreur dans ce récit, et nous serions heureux qu'il fût démenti par qui de droit. »

Dans son numéro du même jour la *Constitution* publie ce qui suit :

« On nous assure que l'individu qui avait été signalé comme l'agent le plus turbulent des désordres qui ont troublé l'église Saint-Bonaventure, a été relâché après un premier interrogatoire. »

« Nous nous dispenserons de reproduire les commentaires qui ont été émis sur cet acte, et plutôt que de croire à l'intervention provocatrice de ce monsieur, nous préférons penser que l'on s'était trompé en l'arrêtant. »